

## AVANCES SUR SUBVENTIONS ET SUR PARTICIPATIONS

Monsieur Julien VEYER, informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif 2024 sera voté au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et qu'en vertu de l'article L.1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts en 2023.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'autoriser le versement d'avances sur subventions et sur participations aux associations et autres structures financées par la Ville de Gravelines afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour démarrer l'exercice et ce dans la limite des crédits ouverts en 2023 aux chapitres 6 « autres charges de gestion courante » et 67 « charges exceptionnelles ».

Il est rappelé que ces avances seront déduites du montant définitif de l'aide financière qui sera voté par le Conseil Municipal lors du budget primitif.

Pour 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement par mensualités de janvier à avril 2024, d'une avance sur subventions et sur participations aux bénéficiaires suivants, selon les montants indiqués :

<b>ASSOCIATIONS</b>	
<b>Avances sur subventions – article 65748</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant</b>
<b>Fonction 0 – services généraux</b>	
<b>Sous-fonction 020 – administration générale de la collectivité</b>	
Amicale du personnel communal de la ville de Gravelines	56 667 €
<b>Total sous-fonction 020</b>	<b>56 667 €</b>
<b>Sous-fonction 023 – fêtes et cérémonies</b>	
Harmonie Municipale de Gravelines	10 000 €
Musiciens animateurs rencontres sportives « Les loups de mer »	1 000 €
<b>Total sous-fonction 023</b>	<b>11 000 €</b>
<b>Sous-fonction 024 – aides aux associations</b>	
Ecole des jeunes Sapeurs-Pompiers	1 140 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900 €
Mille club de Gravelines	3 000 €
Les copains du village de Gravelines	3 600 €
Association des accidentés de la vie FNATH section Gravelines	1 050 €
Les restaurants du cœur DK	600 €
Secours populaire français comité local des rives de l'Aa	1 500 €
Association Groupe Pascal	26 240 €
L'école du chat	750 €
<b>Total sous-fonction 024</b>	<b>38 780 €</b>
<b>Sous-fonction 048 – coopérations &amp; actions internationales</b>	
Association des amis du jumelage	540 €
<b>Total sous-fonction 048</b>	<b>540 €</b>
<b>Sous-fonction 212 – enseignement du 1<sup>er</sup> degré</b>	
Association OGEC école privée du sacré cœur	58 000 €
<b>Total sous-fonction 212</b>	<b>58 000 €</b>
<b>Sous-fonction 221 – enseignement du 2<sup>nd</sup> degré - Collège</b>	
Association socio-éducative collège Pierre et Marie Curie	2 100 €

Conseil Municipal convoqué le : 13 Décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 - 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h23, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRÉ, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme GENEVET jusqu'à 18h23,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

<b>Total sous-fonction 221</b>		<b>2 100 €</b>	
<b>Sous-fonction 282 – sport scolaire</b>			
Association sportive du collège Pierre et Marie Curie		540 €	
Association sportive collège Saint Joseph		330 €	
<b>Total sous-fonction 282</b>		<b>1 020 €</b>	
<b>Fonction 3 – culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>			
<b>Sous-fonction 317 – cinémas et autres salles de spectacles</b>			
Cinéma - RGESL		57 339 €	
<b>Sous-fonction 311 – activités artistiques, actions &amp; manifestations culturelles</b>			
Généalogie Association Gravelines (G.A.G)		7 950 €	
Association gravelinoise des amis de la médiathèque		690 €	
AGPMT		580 €	
Association Centre Action Animation Culturelle (CAAC) – les troubadours de Gravelingues		3 840 €	
Renaissance		450 €	
Héritages Maritimes et Fluvial des Rives de l'Aa		1 080 €	
<b>Total fonction 3</b>		<b>71 929 €</b>	
<b>Fonction 3– culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>			
<b>Sous-fonction 30 – services communs</b>			
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Subvention de fonctionnement</b>	<b>Subvention pour personnel associatif</b>	<b>Montant total</b>
Gravelines Archerie Club	420 €	€	420 €
Gravelines Athlétisme	3 900 €	3 900 €	7 800 €
Gravelines Aviron	7 800 €	40 500 €	48 300 €
USG Badminton Club	4 500 €	900 €	5 400 €
Gravelines Basket Ball Féminin	5 400 €	3 000 €	8 400 €
Basket Club Maritime Gravelines Grand-Fort-Philippe	30 000 €	54 000 €	84 000 €
Entente Sportive Gravelinoise	22 500 €	5 000 €	27 500 €
USG Billard	750 €	300 €	1 050 €
USG Boxe	2 550 €	900 €	3 450 €
USG Char à Voile	12 000 €	€	12 000 €
Gravelines Équitation	1 650 €	4 050 €	5 700 €
Union Colombophile Gravelines GFP	510 €	€	510 €
USG Cyclisme	1 800 €	€	1 800 €
USG Cyclotourisme	840 €	€	840 €
USG Football	58 500 €	24 000 €	82 500 €
Gravelines Basket Esla	4 200 €	4 800 €	9 000 €
Gymnastique d'Entretien de Gravelines Fit Mix	€	12 000 €	12 000 €
USG Hand-Ball	24 000 €	18 000 €	42 000 €
Gravelines Judo	1 800 €	3 600 €	5 400 €
Karaté Club Gravelinois	540 €	2 100 €	2 640 €
USG Club de Plongée "Les Smogglers"	1 800 €	€	1 800 €
USG Musculation	49 500 €	7 800 €	57 300 €
Gravelines Natation	22 500 €	10 500 €	33 000 €
Trip'N Kite	750 €	€	750 €
USG Squash	750 €	2 400 €	3 150 €
USG Tennis	4 650 €	21 000 €	25 650 €
USG Tennis de Table	600 €	€	600 €

Gravelines Triathlon	24 000 €	1 200 €	25 200 €
Gravelines Plaisance	1 200 €	€	1 200 €
Gravelines / GFP Voile Légère Sportive	4 650 €	24 000 €	28 650 €
Littoral Bowling Club Gravelines	1 050 €	€	1 050 €
ASTG Les Aubépines	900 €	€	900 €
Les Irréductibles club des supporters du BCM	360 €	€	360 €
Gravelines Rugby Club Maritime	900 €	€	900 €
Gravelines Kayak Vaa	750 €	€	750 €
Handi Basket	1 500 €	€	1 500 €
SNSM	450 €	€	450 €
Hauts de France Triathlon Organisation	1 200 €	€	1 200 €
Gravelines Modélisme	900 €	€	900 €
Courir à Gravelines	1 200 €	€	1 200 €
<b>Total sous-fonction 30</b>			<b>547 220 €</b>

<b>Sous-fonction 338 – autres activités pour les jeunes</b>	
ATOUTS VILLE	540 000 €
FLJ	5 000 €
FAC	3 500 €
<b>Total sous-fonction 338</b>	<b>548 500 €</b>
<b>Fonction 4 – santé et actin sociale</b>	
<b>Sous-fonction 4222 – multi-accueil</b>	
ASS. LES MOUSSAILLONS	40 000 €
<b>Total sous-fonction 4222</b>	<b>40 000 €</b>
<b>FONCTION 6 – ACTION ECONOMIQUE</b>	
<b>Sous-fonction 611 – interventions économiques et transversales</b>	
AGIR	215 000 €
AFEJI « Jardins de Cocagne »	600 €
Initiative Flandre	2 700 €
CERAA	600 €
<b>Total sous-fonction 611</b>	<b>218 900 €</b>
<b>Sous-fonction 632 Industrie, commerce et artisanat</b>	
Les vitrines de Gravelines	900 €
<b>Total sous-fonction 632</b>	<b>900 €</b>

Il est proposé au Conseil de conclure, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 :

- Une convention de subvention, selon le modèle annexé, avec les associations dont le montant de l'avance atteint 23.000 euros ;
- Un avenant, selon le modèle annexé, aux conventions pluriannuelles d'objectifs concluent avec les associations AGIR et ATOUTS Ville, dont les activités ont été qualifiées de Service d'Intérêt Economique Général par délibération du 18 décembre 2020.

Il est précisé que lors de la séance de vote du budget primitif, les montants définitifs pour 2024 seront arrêtés et des conventions seront conclues avec les associations dont la subvention atteindra 4.000 euros ; le cas échéant, les avances et les conventions afférentes y seront rappelées.

<b>ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>	
<b>Avances sur subventions – article 657362</b>	
<b>Fonction 4 – santé et action sociale</b>	
<b>Sous-fonction 420 – services communs</b>	
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE	835 403 €
<b>Total sous-fonction 420</b>	<b>835 403 €</b>

<b>Avances sur subventions – article 6573642</b>	
<b>Fonction 3 – sport et jeunesse</b>	
<b>Sous-fonction 3254 – sportica</b>	
Régie Gravelinoise des Equipement de Sports et de Loisirs (hors cinéma)	1 400 000 €
<b>Total sous-fonction 3254</b>	<b>1 400 000 €</b>

<b>Avances sur participations - 65568</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant en €</b>
<b>Fonction 0 – services généraux</b>	
<b>Sous-fonction 01 – opérations non ventilables</b>	
SIVOM des Rives de l’Aa et de la Colme	169 733 €
<b>Total des avances sur participations</b>	<b>169 733 €</b>

Pour toutes les associations non reprises ci-dessus, et dont le montant de la subvention attribuée en 2023 était inférieur à 1.500 €, il est précisé que dans l’hypothèse d’une subvention accordée dans le cadre du BP 2024, le versement s’effectuera en mai 2024.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l’unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Décide de l'attribution des avances selon les montants et bénéficiaires indiqués ;
- Autorise le Maire ou l'Elu Délégué à conclure les conventions et avenants à intervenir suivant les modèles annexés.
- *Ne prennent pas part au vote pour les organismes suivants (à ajuster au vu du tableau) :*

*LES AMIS DU JUMELAGE : Michèle KERCKHOF, Marylène BEAUSSART*

*ASSOCIATION GRAVELINOISE DES AMIS DE LA MEDIATHEQUE : Michèle KERCKHOF, Nathalie RIOT*

*BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND-FORT-PHILIPPE : Karine VANDERSTRAETEN, Valérie GENEVET*

*ATOOTS VILLE : Alain MERLEN, Raoul DEFRUIT, Julien VEYER*

*AGIR : Alain MERLEN, Daniel WILMOT, Raoul DEFRUIT, Josée BLEUEZ*

*RGESL : Bertrand RINGOT, Marylène BEAUSSART, Christelle DENEUVILLE, Julien VEYER, Daniel WILMOT, Claudine BARBIER, Alain BOONEFAES, Karine VANDERSTRAETEN*

- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

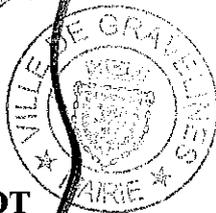
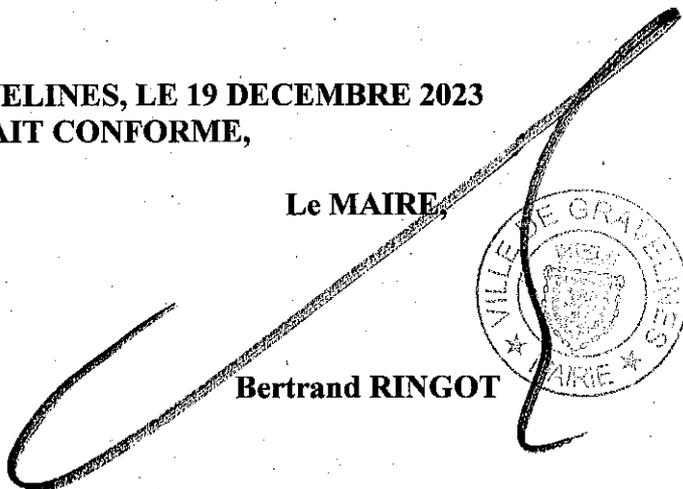
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 DECEMBRE 2023  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**



**Christelle DENEUVILLE**

**Le MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le 22 DEC. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 DEC. 2023